

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

20170004

SEANCE PUBLIQUE DU 5 AVRIL 2017

Date de convocation : 30 mars 2017

Date d'affichage : 7 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : ~~17~~

Vote : 17 (dont 4 pouvoirs)
Pour : 17
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 mars 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Claude YAOUANC, Hugues BIGE, Frédéric ETCHEGARAY, Francis DAVRIL, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY. Mmes Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Dominique GALLOT, Valérie RECARTE.

Ont donné pouvoir : Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à Dominique GALLOT), Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Chantal BONZON), Dominique VIGIER (pouvoir à Pierre SORHAITS), Emmanuelle DALLET (pouvoir à Marie-Dominique GAY).

Absent(s) excusé(s) : Philippe BIGOTEAU, Sophie DELETTRE.

Secrétaire de séance : Francis DAVRIL.

Objet : Désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Par délibération du 4 février 2017 prise en application de l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, le Conseil Communautaire a créé une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses communes membres et a fixé sa composition à un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre, soit 158 titulaires et 158 suppléants.

Cette commission procèdera à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'agglomération. Elle devra rendre en 2017 son rapport sur l'évaluation du montant des charges transférées.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Commune de Bassussarry pour siéger à la CLECT.

Sont proposés :

- M. Claude YAOUANC en qualité de membre titulaire ;
- M. Paul BAUDRY en qualité de membre suppléant.

Le Conseil Municipal,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **DECIDE de nommer :**
 - M. Claude YAOUANC en qualité de membre titulaire à la CLECT ;
 - M. Paul BAUDRY en qualité de membre suppléant à la CLECT.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY.



*Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : 07/04/2017*